

MAIRIE MARSAT
10 rue du Coudet
63200 MARSAT
Tél.04.73.64.59.00

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

ARRETE N° 2022-121

PAGE : 121

OBJET : Eurovia travaux de sondage route barrée

La Maire de la Commune de MARSAT (Puy de Dôme),
Vu le Code des Collectivités Territoriales, l'article L 2212
Vu le Code de la Route, notamment l'article 44
Vu l'article n°26 du Code Pénal,
Vu la demande de l'entreprise EUROVIA DALA, domiciliée 222 avenue et
Jean Mermoz BP 55 63015 CLERMONT-FD CEDEX1 de couper la
circulation Chemin des Batignolles pour effectuer des travaux sur le réseau d'Eau
Potable depuis l'intersection de la source d'or jusqu'au carrefour de la route de St Genès
du 20 au 21 octobre 2022.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les
mesures nécessaires pour assurer la circulation et la sécurité à l'intérieur de
l'agglomération.

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise EUROVIA DALA est autorisée à effectuer des travaux sur le
réseau d'Eau Potable chemin des Batignolles depuis l'intersection de la source d'or
jusqu'au carrefour de la route de St Genès du 20 au 21 octobre 2022.

Article 2 : Pour les véhicules venant de la route de St Genès à destination de la
rocade : une déviation sera mise en place par la rue du Gour.

Pour les véhicules provenant de la rocade par le chemin des
Batignolles : l'accès sera interdit à tout véhicule.

Les riverains du chemin des Batignolles, de la rue du Gour et de la rue
de la Source d'or seront autorisés à circuler sur la rue du Gour dans les deux sens de
circulation;

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise
EUROVIA DALA pour la durée des travaux,

Article 4 : Tous les agents de la force publique : Monsieur le Commandant de
Police de Riom et tous agents de la circulation sont chargés de l'exécution du présent
arrêté,

Article 5 : Les contrevenants au présent arrêté seront passibles de procès-verbaux
et poursuivis conformément aux lois,

Article 6: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur le Commandant de Police de RIOM,
L'entreprise EUROVIA DALA,
et sera affichée et publiée en Mairie.

Marsat, le 19 octobre 2022

Anne-Catherine LAFARGE
Maire de Marsat

